

# PASSEPORT BIOMETRIQUE

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

Lundi: 8h30 - 17h

Mardi: 8h30 – 12h 14h30-19h

Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h30 -12h 13h30 – 17h

Samedi : 9h – 12h ☎ 01 34 58 50 00

## ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Possibilité d'une pré-demande en ligne : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> aussi bien pour une 1ère demande qu'un renouvellement même dans le cas de perte ou de vol du titre **ou remplir le cerfa n° 12101\*02.**

## PERSONNES MAJEURES

*Présence obligatoire au dépôt et au retrait*

<p><b>Timbre Fiscal : 86 €</b> à acheter dans un bureau de tabac <b>ou Timbre dématérialisé</b> sur le site <a href="https://timbres.impots.gouv.fr">https://timbres.impots.gouv.fr</a></p>	
<p><b>2 Photos d'identité couleur de moins de 3 mois identiques et conformes aux normes</b></p>	
<p><b>Un justificatif de domicile</b> de moins de 3 mois à vos noms et prénoms (quittance de loyer <b><u>exceptée manuscrite</u></b>, facture EDF ou téléphone ou dernier avis d'imposition) + photocopie.  <b>OU, si je suis hébergé(e)</b> : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + un justificatif de domicile (+photocopie) + la photocopie de la pièce d'identité à son nom.</p>	
<b>1<sup>ère</sup> demande</b>	<b>Renouvellement</b>
<p><b>Carte Nationale d'Identité sécurisée (plastifiée)</b> Original + photocopie</p> <p><b>Si la Carte Nationale d'Identité est <u>PERIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS</u> ou non possession de celle-ci, il vous faut :</b></p> <p><b>Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois</b> à demander :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ à la Mairie du lieu de naissance lorsque le demandeur est né en France.</li> <li>➤ au Ministère des Affaires Etrangères, service Central de l'Etat Civil - 44941 Nantes cedex, lorsque le demandeur est né à l'étranger.</li> </ul>	<p>Présenter votre ancien passeport (photocopie 1ère et 2nde page)</p> <p>➤ si votre ancien passeport est périmé depuis plus de 5 ans, vous devez présenter votre carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans</p> <p style="text-align: center;"><b>SINON</b></p> <p><b>Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois</b> à demander :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ à la Mairie du lieu de naissance lorsque le demandeur est né en France.</li> <li>➤ au Ministère des Affaires Etrangères, service Central de l'Etat Civil - 44941 Nantes cedex, lorsque le demandeur est né à l'étranger.</li> </ul>

**Pour tout changement d'état-civil** : copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.

**Pour les personnes veuves** : copie intégrale de l'acte de décès de votre époux **en original** (pour inscription de la mention veuve ou nom d'usage).

**Pour les personnes divorcées ou séparées de corps** : jugement de divorce, de séparation (+photocopie) ou autorisation écrite de l'ex-époux avec signature légalisée afin de conserver le nom de l'ex-époux.

**Pour les Majeurs protégés** : fournir le jugement de curatelle ou de tutelle (en cas de tutelle, le tuteur devra obligatoirement être présent au dépôt du dossier et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur + photocopies.

**Perte ou vol** : déclaration de perte établie par la Mairie (au moment du dépôt du dossier) ou la déclaration de vol établie par le commissariat de police ou la gendarmerie + 1 document d'identité avec photo (cni) + photocopie.

**Nationalité** : copie intégrale de l'acte de naissance du Ministère des Affaires Etrangères + décret de naturalisation